

COMPTE RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)

Animateur : Michèle BERBERAT		Fonction : Présidente du CVS	
Secrétaire : Maryline BARRAND			
Date : 04/12/2018	Lieu : Salle de réunion EHPAD 2	Horaires : 14h00 – 15h12	
<u>Membres invités :</u> Michèle BERBERAT, Présidente Mireille BILLOD GIRARD Marie-Hélène BRISEBARD Gilberte CUPILLARD Odile SAUGE Baptiste MOYSE Henri GUGLIELMETTI Elisabeth MINA Jean-Paul GOIDET Olivier VOLLE, Directeur par interim Sophie OUDOT, Animatrice Julie SANTI, Cadre Gentianes Liliane REUFLY, Cadre Montagnons Jacinthe REMONNAY, Représentante du personnel		<u>Participants absents, excusés :</u> Yvonne CUENIN Michel MOLLIER Louis DEJARDIN Thérèse MOREIRA BELLO Cédric DEMASSUE, finances Emmanuel ROY, service technique Thierry GUINCHARD, responsable service cuisine Colette DEFORET, IDEC Accueil de jour	
<u>Ordre du jour :</u> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du compte-rendu du Conseil de Vie Sociale du 6 septembre 2018, 2. Information relative à la modification du règlement intérieur section 4 - décès, 3. Retour sur le mois du goût, 4. Points abordés par les Résidents, 5. Questions diverses. 			

Madame BERBERAT ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Monsieur Olivier VOLLE, Directeur par intérim.

1. Approbation du compte rendu du 6 septembre 2018

Les Membres du CVS ont reçu le compte rendu du 6 septembre 2018.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Information relative à la modification du règlement intérieur section 4 - décès,

Il a été validé par les instances de CTE et CHSCT du 28 septembre 2018 la modification du règlement intérieur dans sa section 4 – Décès / Article 2-4.4

Auparavant :

- le décès était constaté par le médecin conformément aux dispositifs du Code Civil qui devait compléter le certificat de décès et les différents certificats médicaux,
- la déclaration de décès était faite par le bureau des entrées du Centre Hospitalier Paul Nappes.

A compter du 15 octobre 2018, le règlement intérieur est modifié comme suit :

- le médecin devra compléter uniquement le certificat de décès,
- La déclaration du décès sera faite à l'état civil de Morteau par l'entreprise de Pompes funèbres choisie par la famille. Cela fait partie de leurs attributions.

Un courrier d'information a été adressé à l'état civil de Morteau et aux différentes sociétés de pompes funèbres pour les informer de cette modification de l'organisation du Centre Hospitalier quant à la gestion des déclarations de décès.

Une note de service a été diffusée dans l'établissement et à chaque médecin intervenant dans la structure.

Les services de soins et le médecin **n'auront plus** à compléter les différents certificats médicaux

Les services de soins :

- continueront de prévenir du décès le bureau des entrées par téléphone ou par courriel
- transmettront le certificat médical directement à la société de pompes funèbres choisie par la famille qui devra effectuer cette déclaration au service état civil de Morteau.

Mme SANTI pense qu'il est important que le résident donne ses volontés pour le moment de son décès.

Mme REMONNAY indique que cela décharge le travail du bureau des entrées.

Les membres approuvent la modification à l'unanimité.

3. Retour sur le mois du goût

► Le mois du goût

Deux chefs se sont prêtés au jeu cette année. Les objectifs sont :

- ❖ De mettre en valeur les compétences et savoirs faire des cuisiniers ;
- ❖ De permettre aux résidents et patients de bénéficier de repas gastronomiques, sans pour autant être obligé de se déplacer au restaurant ;
- ❖ D'ouvrir les portes du Centre hospitalier sur l'extérieur en conviant des chefs exerçant dans des restaurants traditionnels ;
- ❖ Diversifier les recettes servies au Centre hospitalier en ajoutant au fur et à mesure celles apportées par les chefs participant à l'opération.
- ❖ De s'adapter aux contraintes budgétaires et aux contraintes diététiques de la personne âgée.

Le mois du goût s'est bien déroulé et a été globalement très apprécié des Résidents, des Patients et des Professionnels. Une carte de remerciement a été envoyée au chef Stéphane TAILLARD qui s'est bien impliqué.

Il s'agit de :

- ❖ le 16 octobre 2018, repas préparé par Stéphane TAILLARD, cuisinier et gérant du restaurant « Au cœur des faims » sur la Commune des Fins,

- ❖ le 23 octobre 2018, repas préparé par Youri GAREAU, cuisinier de l'établissement qui a représenté le CH Paul Nappes lors du concours silver fourchette 2018 et qui a terminé 3ème lors de la finale départementale.

Monsieur VOLLE remercie les deux chefs et le service cuisine et les félicite pour ces deux repas.

4. Points abordés par les Résidents

Mme BERBERAT donne lecture des remarques de résidents.

► Mr Mollier :

- demande si les soignantes du petit déjeuner peuvent énoncer le jour. « bonjour, aujourd'hui nous sommes le mardi 4 décembre »

Réponse : « Demande facile à satisfaire, il s'agit plutôt d'un repère du matin pour certains résidents. Il faut définir quel résident le souhaite et le mettre en place. Les cadres de chaque service pensent qu'il est impératif de mettre à jour le calendrier placé dans chaque chambre. »

- est satisfait des services proposés globalement par le Centre Hospitalier
- trouve qu'il n'y a pas assez de fruits et demande si des corbeilles de fruits peuvent être placées dans les offices (les fruits arrivent trop froids et durs sur les chariots de repas, avoir des corbeilles permettrait qu'ils soient à température ambiante et terminent leur maturation. Nous pourrions en demander pour la collation de l'après midi)

Réponse : « Mme Reufly indique que les résidents ont la possibilité de demander un fruit en collation ou du supplément pendant les repas. Mme Santi rappelle que pour des raisons d'hygiène, il n'est pas possible de donner accès à des corbeilles de fruits mais les résidents peuvent en faire la demande auprès d'un personnel soignant. »

- le parc n'est pas accessible pour un fauteuil seul à cause des graviers. Nous allons à côté de la cabane où le papier est trié, mais c'est dommage que nous ne puissions pas profiter des arbres et salons de jardins.

Réponse : « M. VOLLE demande si ce sont les fauteuils roulants personnels aux résidents ou des fauteuils roulants du service ?

Mme SAUGE indique qu'il y a des résidents qui ont des fauteuils personnels.

Mme BILLOD GIRARD demande s'il ne serait pas possible d'installer 2 allées de dalles, juste pour le passage des fauteuils roulants ?

Mme OUDOT demande d'installer des panneaux ou blocs béton pour empêcher les voitures de traverser le parc sur les nids à gravelle et de les abîmer ou de se garer sur ce revêtement.

M. GOIDET trouve dommage que le parc magnifique ne profite pas aux résidents. Il pense qu'il faudrait soit :

- changer les roues des fauteuils existants,
- acheter au moins un fauteuil adapté par unité.

M. VOLLE se demande si, à l'occasion du renouvellement des fauteuils roulants, il est possible d'envisager l'achat d'un fauteuil à gros pneus et avec des roues adaptées pour ce revêtement par service et, si le prix est accessible, s'il est possible d'en tester un modèle avec un fournisseur. Il demandera au service technique pour l'installation d'un bloc béton assez haut pour empêcher le stationnement des véhicules.

- Serait-il possible de mettre des ficelles après les portes ? Pour les personnes en fauteuil qui se débrouillent dans leurs chambres cela permettrait d'ouvrir les portes plus facilement.

M. VOLLE pense qu'il faut évaluer cette demande dans le projet de vie au cas par cas et le mettre en place pour les résidents en fauteuil et en capacité qui le souhaitent. Il trouve que c'est une bonne idée.

Mme SANTI propose la confection par la lingerie ou par l'animation de bandeau en tissus lavable pour respecter les normes d'hygiène.

- Les porte manteaux sur les porte de salle de bain sont trop hauts et les crochets trop petits pour y accrocher plus que le peignoir. Serait-il possible de les changer ?

Mme REMONNAY précise que souvent les familles lors des visites mettent sur le crochet du dessus.

Monsieur VOLLE indique qu'il reverra directement avec M. ROY, responsable du service technique, pour investir dans quelques nouveaux crochets ou pour adapter les crochets actuels situés sur les portes de salle de bain de certains résidents en fauteuil.

► Mme Cuenin :

- le potage est trop inégalement réalisé (trop salé ou trop peu salé, trop épais ou trop peu épais)
- cinéma : « je ne descends pas aux séances internes parce que l'écran n'est pas net » (projection sur le mur gris clair et papier gaufré)

Mme OUDOT propose d'essayer de projeter sur un grand drap blanc car actuellement le film est projeté sur du papier alvéolé contre un mur peint en gris très clair. Un essai sera fait.

M. VOLLE indique qu'il existe des revêtements lisses spécifiques à la projection de film, il faudra l'envisager quand la salle sera refaite.

Mme SANTI demande s'il est possible d'investir dans une plaque fine blanche.

Mme OUDOT rappelle qu'il s'agit d'une séance par mois. Elle a déjà eu des remarques par rapport au son au tout début mais l'association l'âge d'or à financer un poste qui sert d'enceintes.

○ Mmes Berberat / Sisini :

- trop de poisson par rapport à la viande

Mme SANTI précise qu'il y a du poisson tous les vendredis et que tous les menus sont équilibrés par la diététicienne.

Mme OUDOT précise que Mme SISINI n'aime pas le poisson et qu'elle demandera à la diététicienne de trouver des choses adaptées à cette personne.

- les deux menus du mois du gout ont été très appréciés.

○ Mme Moreira Belo et M. Tassetti :

- les brancards de douches sont très inconfortables y aurait-il une solution pour que nous puissions « profiter » du moment de la douche ?

Mme SANTI indique que beaucoup de choses ont été testé pour M. TASSETTI, chaise de douche, brancard de douche ou bain. Il n'apprécie pas les bains.

Il s'agit du même dispositif que le chariot douche.

Mme REMONNAY confirme que le brancard douche dispose d'un fond dur très inconfortable et que cela n'offre pas la même sensation que la baignoire.

5. Questions diverses

❖ Eclairage extérieur pavillon Gentianes

Monsieur GUGLIEMETTI demande de réparer la lumière située en bas des escaliers du bâtiment Gentianes car la veille c'était très dangereux.

La question sera soulevée auprès du service technique.

❖ Problème de verglas devant les bâtiments montagnons et gentianes

Lors du CVS du 7 décembre 2017, Mme CUENIN apportait une remarque sur le déneigement.

Déjà plusieurs choses ont été testées :

- Les gravillons ou les copeaux bouchent les canalisations,
- Le sel pose problème.

Il a été évoqué de faire rentrer les familles par l'arrière du bâtiment Montagnons et d'installer une signalétique. En CVS du 14 juin 2018, il a été soulevé de nouveau cette problématique et il était convenu de se réunir pour essayer de trouver une solution satisfaisante. Il rappelle qu'il souhaite être associé à cette réflexion.

Mme BRISEBARD pense que l'entrée par l'arrière est dangereuse également et précise que l'entrée de l'accueil de jour n'est pas possible car ce service stocke du matériel de bricolage et qu'il ferme à 17h.

Un groupe de travail est créé il sera composé de :

- Olivier VOLLE
- Liliane REUFLY
- Emmanuel ROY
- Jean Paul GOIDET
- Henri GUGLIELMETTI
- Odile SAUGE

Mme BILLOD GIRARD demande que ce soit raclé tous les jours car c'est très dangereux.

Une réunion sera organisée prochainement, la date sera confirmée lundi 10 par Monsieur ROY Emmanuel, Responsable du service technique.

❖ Rencontre du SSIAD :

M. GOIDET a participé en septembre à une rencontre conviviale autour du SSIAD qui a réuni environ 40 personnes (professionnels, personnes prises en charge et leurs familles). Cette rencontre, organisée par Mmes BRISEBARD et DEFORET a permis d'échanger avec les professionnels du service en dehors du cadre habituel et c'est vraiment bien.

Mme BRISEBARD précise que ce fut un succès et que des groupes de paroles seront organisés.

❖ Changement des fenêtres :

Mme SAUGE précise que, dans la chambre de son mari, la fenêtre est bloquée d'un côté seulement et que, si ce n'est pas vérifié, elle reste un peu ouverte alors que le chauffage fonctionne.

Mme SANTI précise que les travaux de remplacement des fenêtres dont la 1^{ère} tranche était prévue fin 2018 sont repoussés car les monuments historiques refusent une couleur basique et exige une autre couleur qui représente un surcoût très important. Pour répondre à Mme BILLOD GIRARD les monuments historiques exigent des choses mais ne participent pas à leur financement. M. VOLLE précise que Monsieur le Maire, Monsieur BOLE, va essayer de contacter l'architecte des monuments historiques pour s'entretenir avec lui sur cette problématique. M. VOLLE rappelle que la procédure de marché réalisée par le CHU sera longue. Au mieux la première tranche de travaux aura lieu avant

la fin du printemps.

Mme REMONNAY demande si la garantie des fenêtres sera de 30 ans. Elle pense que les fenêtres du bâtiment les Montagnons sont toutes à refaire également. M. VOLLE rappelle que la réfection du toit nécessitera également un peu de travail.

Mme REMONNAY pensait que le retard était dû à l'amiante présente dans les volets. Mme SANTI précise que sur ce point les résidents seront déplacés.

❖ Désignation de représentants des usagers au sein du CVS :

Mme OUDOT rappelle que l'organisation des élections du CVS représente un lourd travail assez fastidieux. En cas de décès ou de démission d'un représentant des usagers, il serait plus simple de proposer aux résidents nouvellement arrivés qui sont en capacité de siéger. Une dame est décédée en août et un Monsieur souhaite rester suppléant. Elle demande s'il serait possible entre deux élections de proposer des noms pour qu'ils soient validés par les autres Membres du CVS.

Deux places sont disponibles, elle propose les noms de Mme SISINI résidente en EHPAD 2, et de Mme DELAVELLE, d'EHPAD 1.

L'ensemble des membres du CVS est d'accord sur le principe et valide ces deux nominations. Mme OUDOT demandera à Mmes MERCIER et CHOPARD si elles souhaitent être suppléantes. Si elles acceptent leurs noms seront proposés pour validation lors de la prochaine séance.

Monsieur VOLLE demande de vérifier dans le règlement intérieur de cette instance si c'est bien acté ou il faudra le faire paraître et valider la modification lors du prochain CVS.

Mme BERBERAT remercie les personnes présentes. La séance est levée à 15h12.